

Séance du conseil communautaire du 15 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 259-2025

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de la CARF, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

Mme Solange BERNARD a été nommée Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

M. Yves JUHEL, M. Albert FILIPPI, M. Patrick CESARI, M. Gérard SPINELLI (quitte la séance à 19h27 avant le vote de l'affaire n°29), M. Jean-Mario LORENZI, M. Jean-Pierre VASSALLO, M. Sébastien OLHARAN, M. Fabrice PASTOR, Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, M. Daniel ALBERTI, Mme Brigitte BRESCE, M. Olivier CHANTREAU, M. Philippe OUDOT, M. Guy BONVALLET, M. Dominique NICOLAÏ, Mme Isabelle ALMONTE, Mme Carmela CARTARRASA, Mme Sandra PAIRE, M. Stéphane MANFREDI, Mme Solange BERNARD, Mme Patricia LORENZI, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, Mme Martine FERRERO, Mme Brigitte ALBERTINI

Absents :

Mme Floriane CAZAL, M. Mathieu MESSINA, Mme Stéphanie JACQUOT, M. Eric FORMENTO, Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, M. Anthony MALVAULT, M. Alain DUCRUET, Mme Maïlys SALIVAS, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET, M. Christophe GLASSER, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Marinella GIARDINA

Pouvoirs :

M. Jean-Jacques RAFFAELE donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, M. Patrice NOVELLI donne pouvoir à M. Albert FILIPPI, M. Cédric MONTEIRO donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, Mme Cindy GENOVESE donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Jean-Louis DEDIEU donne pouvoir à M. Patrick CESARI

Date d'affichage :

22 DEC. 2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE
16 rue Villarey
06500 MENTON

Conseil communautaire du 15 décembre 2025

Délibération n° 259-2025

OBJET : Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial

RAPPORTEUR : M. Albert FILIPPI,
1er Vice-Président

Le conseil communautaire de la CARF, réuni en séance publique,

Vu le code général des collectivités territoriale, notamment les articles L.5216-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L229-26 et suivants, et R229-51 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, et notamment l'article 188 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, qui rend obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, d'adopter un plan climat air énergie territorial,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 27 septembre 2001, portant création de la communauté d'agglomération de la Riviera Française, modifié,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 10 septembre 2020, portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération communautaire n° 212/2019 relative à la déclaration d'intention de la CARF d'élaborer un plan climat air énergie territorial (PCAET);

Vu la délibération communautaire n°98/2023 qui approuve la stratégie 2024-2030 du PCAET de la CARF

Vu la délibération communautaire n°259/2023 qui valide les actions opérationnelles du PCAET de la CARF

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme et Développement Durable du 24 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 8 décembre 2025,

Considérant le Plan Climat Air Énergie Territorial 2024-2030 élaboré par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française dans la continuité de son projet de territoire et en concertation avec les acteurs locaux,

Considérant les documents qui le composent tels que versés en annexes :

- diagnostic territorial,
- stratégie territoriale,
- plan d'action,
- fiches actions détaillées avec indicateurs de suivi et d'évaluation,
- Évaluation Environnementale Stratégique- rapport et résumé non technique.

Considérant les avis réglementaires du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe),

Considérant les avis du public rendus dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique,

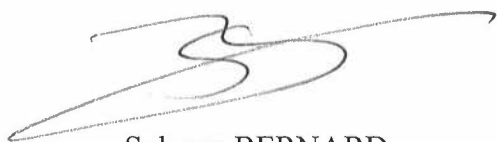
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE le Plan Climat Air Énergie Territorial 2024-2030 de la Communauté d'Agglomération de Riviera Française.

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le secrétaire de séance



Solange BERNARD

Pour extrait conforme,

Le Président,

